

SANKOFA
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : LYON (69006), 112 RUE GARIBALDI
938 066 800 RCS LYON

TEXTE DE LA DÉCISION D'AFFECTATION DE RÉSULTAT
PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JANVIER 2026

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élevant à 339 878 euros, de la manière suivante :

- | | |
|--|------------|
| - une somme de | 1 000,00 € |
| au compte de Réserve légale, pour le porter à 10 % du capital social | |
| - une somme de | 275 000 € |
| à titre de dividende, soit 27,50 € par action, | |
| - et le surplus, soit | 63 878 € |
| au compte Autres réserves | |

Total	339 878 €
-------	-----------

Le dividende Il sera mis en paiement dans les délais légaux, sous déduction des cotisations sociales devant faire l'objet d'un prélèvement à la source.

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 117 quater du Code général des impôts, il est précisé qu'en matière d'impôt sur le revenu, le montant brut distribué aux associés personnes physiques est soumis, à titre d'acompte, à un prélèvement forfaitaire à la source, obligatoire et non libératoire de l'impôt, de 12,80 %, sous réserve des cas de dispense sollicitée selon les modalités prévues par l'article 242 quater du même code.

Ce prélèvement forfaitaire s'impute sur l'impôt sur le revenu dû à raison des revenus auxquels il s'est appliqué et déterminé dans les conditions fixées au 1 de l'article 200 A du Code général des impôts. Si le prélèvement forfaitaire non libératoire est supérieur à l'impôt dû, le surplus est restitué.

A titre de dérogation aux dispositions du 1 de l'article 200 A précité, il est précisé que, sur option expresse et irrévocable du contribuable, les sommes attribuées peuvent, le cas échéant, être retenues dans l'assiette du revenu net global défini à l'article 158 du même code.

Par ailleurs et en application des dispositions des articles L. 136-7 et L. 136-8 du Code de la sécurité sociale et sous réserve des dispositions de l'article L. 131-6 du même code, le montant brut des dividendes fait également l'objet d'un prélèvement à la source d'un taux global de 18,60 % au titre de la contribution sociale généralisée, de la contribution au remboursement de la dette sociale, du prélèvement social et des contributions additionnelles.

L'ensemble de ces prélèvements fiscaux et sociaux est versé au Trésor Public avant le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la Société.

Signature :

Pour extrait certifié conforme

Johann CHARRIER

Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small cross-like mark at the end.

SANKOFA

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 10 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : LYON (69006), 112 RUE GARIBALDI

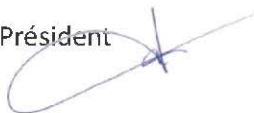
938 066 800 RCS LYON

COMPTES SOCIAUX ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025
--

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Johann CHARRIER

Président



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025
Capital souscrit non appelé (I)			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et développement			
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)			
STOCKS ET EN-COURS			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
CRÉANCES			
Créances clients et comptes rattachés	300 000		300 000
Autres créances	840		840
Capital souscrit - appelé, non versé			
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			
Actions propres			
Autres titres et instruments de trésorerie			
DISPONIBILITÉS ET CHARGES			
Disponibilités	214 676		214 676
Charges constatées d'avance			
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	515 516		515 516
Frais d'émission des emprunts (IV)			
Primes de remboursement des obligations (V)			
Écarts de conversion - Actif (VI)			
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	515 516		515 516

Bilan passif

Postes	31/12/2025
Capital	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	
Écarts de réévaluation	
Écarts d'équivalence	
RÉSERVES	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Réserves indisponibles	
Autres réserves	
Report à nouveau	
Résultat de l'exercice	339 878
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	349 878
Produit des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS (II)	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 040
Dettes fiscales et sociales	160 598
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES (III)	165 638
Écarts de conversion - Passif (IV)	
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	515 516

Compte de résultat

Postes	2024 2025
PRODUITS D'EXPLOITATION	
Vente de marchandises	
Production vendue de biens	
Production vendue de services	455 000
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	455 000
Production stockée	
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation	
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	
Autres produits	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	455 000
CHARGES D'EXPLOITATION	
Achats de marchandises	
Variation des stocks de marchandises	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	
Variation de stocks	
Autres achats et charges externes	7 967
Impôts, taxes, et versements assimilés	
Salaires et traitements	
Charges sociales	
Dotations aux amortissements et aux provisions	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	
Sur actif circulant : dotations aux provisions	
Pour risques et charges : dotations aux provisions	
Autres charges	1
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	7 968
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	447 032
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN	
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	
PRODUITS FINANCIERS	
De participations	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	
Autres intérêts et produits assimilés	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	
CHARGES FINANCIÈRES	
Dotations aux amortissements et aux provisions	
Intérêts et charges assimilées	
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)	447 032
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Sur opérations de gestion	

Postes	2024	2025
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		107 154
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	455 000	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	115 122	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	339 878	